Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261007-DB_2026_082-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 5 octobre 2026 TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	N° DE L'ACTE : DB-2026-082
Déchèterie		
Objet : Déchèteries - Modification du règlement – Jours d'ouverture et de fermeture		

Le lundi 5 octobre 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 19

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261007-DB_2026_082-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 5 octobre 2026 TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	N° DE L'ACTE : DB-2026-082
Déchèterie		
Objet : Déchèteries – Modification du règlement – Jours d'ouverture et de fermeture		

Rapporteur : Monsieur Philippe LANDURE

Le règlement des déchèteries devait évoluer afin de :

- Améliorer l'efficacité de l'accueil en déchèterie,
- Supprimer les inégalités de traitement entre les agents,
- Et optimiser les ressources humaines et la planification.

Ont ainsi été adoptés lors du Bureau Délibératif du 2 mars 2026 :

- L'introduction d'une saisonnalité avec des horaires prenant en compte les statistiques de fréquentation des usagers :
 - Basse saison [1] : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Haute saison [2] : fermeture à 18h au lieu de 17h,
- La fermeture de la barrière d'entrée 10 minutes avant l'heure de fermeture du site,
- Le principe de la suppression des demi-journées d'ouverture, sans pour autant en avoir arrêté les jours de semaine impactés, soit par une ouverture, soit par une fermeture.

Etant entendu qu'il est encore nécessaire de :

- Faire jouer la complémentarité des jours d'ouverture et de fermeture entre les sites,
- Et d'ouvrir certains sites le lundi, de façon à :
 - Proposer une offre d'ouverture à l'usager la plus large possible,
 - Permettre à tous les agents de bénéficier d'un lundi de repos tous les 15 jours.

[1] Basse saison : octobre à mars

[2] Haute saison : avril à septembre

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261007-DB_2026_082-DE

Il est donc proposé l'organisation suivante :

Déchèterie	Période	Durée période en mois	Heure ouverture matin	Heure fermeture matin	Heure ouverture après-midi	Heure fermeture après-midi	Total heures ouverture /jour	Nombre jours d'ouverture/ semaine	Temps hebdoma-daire d'ouverture	Nombre d'agents	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Matignon	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	5	30	2						
	avril-mai-juin et septembre	4	09:30	12:00	13:30	18:00	7	5	35							
	Eté (juil.-août)	2	09:30	12:00	13:30	18:00	7	6	42	3						
Plancoët	Basse saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	5	30	2						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	5	35							
La Landec	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	4	24	1						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	4	28							
Broons	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	4	24	1						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	4	28							
Evran	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	4	24	1						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	4	28							
Saint-Hélen	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	5	30	2						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	5	35							
Quévert	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	5	30	3						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	5	35							
Pleslin-Trigavou	Basse Saison	6	09:30	12:00	13:30	17:00	6	5	30	2						
	Haute saison	6	09:30	12:00	13:30	18:00	7	5	35							

Celle-ci :

- Intègre ainsi l'harmonisation des horaires adoptée en mars 2026,
- Consolide le principe de la suppression des demi-journées en déterminant les jours d'ouverture et de fermeture pour chacun des déchèteries,
- Prévoit une ouverture le lundi de la déchèterie de Matignon, en juillet et août, soit une ouverture 6 jours sur 7 sur cette période.

Le temps d'organisation de la communication auprès du grand public invite, par ailleurs, à prévoir le report de la date d'effet des modifications du règlement des déchèteries, prévu initialement en octobre 2026, au 1er janvier 2027, pour l'ensemble des modifications (celles prévues le 2 mars 2026 et par la présente délibération).

Le collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable lors du Comité Social Territorial (CST) du 17 septembre. Cet avis est notamment motivé par une plage horaire souhaitée de 9h à 12h et 13h30 à 17h30, sans saisonnalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modifications des statuts de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2018-527 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 mars 2018 relative à l'adoption du règlement des déchèteries,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2020 portant adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), et de ses objectifs,

Vu la délibération n°CA-2021-020 du Conseil Communautaire du 20 mars 2021 approuvant la refonte de la politique déchets,

Vu la délibération n°CA-2022-015 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 28 février 2022, approuvant les principes techniques pour optimiser le schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n°CA-2023-051 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 22 mai 2023, approuvant la refonte de la politique déchets et le recours à la solution compostage individuel et collectif,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261007-DB_2026_082-DE

Vu la délibération n°CA-2024-144 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 novembre 2024 relative à l'adoption des règlements de collecte et de facturation,

Vu la délibération n°DB-2026-038 du Bureau Communautaire de Dinan Agglomération en date du 2 mars 2026 relative à l'harmonisation des horaires d'ouverture et de fermeture des déchèteries et à la modification du règlement des déchèteries,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 septembre 2026,

Considérant que la gestion des déchèteries relève de la responsabilité de Dinan Agglomération dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Abroger** la partie de la délibération n°DB-2026-038 du Bureau Communautaire de Dinan Agglomération en date du 2 mars 2026, en ce qu'elle prévoyait la modification du Règlement des déchèteries à compter du 1er octobre 2026,

- **Modifier** le règlement des déchèteries sur les points suivants :

 - Consolider le principe de la suppression des demi-journées adopté le 2 mars 2026 par le Bureau Communautaire, en déterminant les jours d'ouverture et de fermeture pour chacun des déchèteries comme prévu dans le tableau ci-dessus,

 - Ouvrir la déchèterie de Matignon le lundi en juillet et août, soit une ouverture 6 jours sur 7 sur cette période.

- **Indiquer** que la modification du règlement prendra effet le 1er janvier 2027, tant pour la délibération n°DB-2026-038 du Bureau Communautaire de Dinan Agglomération en date du 2 mars 2026, que pour les modifications complémentaires prévues dans la présente délibération, et ce afin d'organiser la communication auprès du grand public,

- **Autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 7 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Marina LEMOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.